



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations d'aide aux victimes

Question écrite n° 17777

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation financière des associations pour l'aide aux victimes d'infractions pénales, d'accidents de circulation et d'incidents collectifs. L'assistance personnelle, juridique, psychologique et confidentielle, assurée par ces associations de manière gratuite, est un gage d'accès à la justice pour nos concitoyens, notamment pour les moins aisés. Alors que le nombre de bénéficiaires de leurs actions augmente chaque année, et que la qualité et l'efficacité de leur intervention ne sont plus à démontrer, l'aide de l'État s'est vue réduite de manière parfois substantielle en 2011 et 2012. Cette situation est d'autant plus inquiétante pour ces associations, qu'elles craignent la diminution du soutien financier apporté aux dispositifs d'emplois aidés, tels que les « emplois tremplins » ou encore « les adultes-relais ». Il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle souhaite prendre, afin que la lisibilité financière de ces associations soit assurée, alors qu'elles contribuent pleinement au service public de la justice dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17777

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1481

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)